

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 796 Subvention (2.000 euros) à l'association Comité des Fêtes et des Oeuvres de Solidarité du 5ème Arrondissement dans le cadre de l'activité culturelle locale.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Comité des Fêtes et des Oeuvres de Solidarité du 5ème Arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Comité des Fêtes et des Oeuvres de Solidarité du 5ème Arrondissement, 21 place du Panthéon 75005 Paris directement, au titre de ses actions en 2019. N° de dossier 2019-09699, n°simpa 33201

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO